

# PROJECTEURS

L'éclairage indispensable  
pour préparer votre projet



- **DESIGNER INDÉPENDANT**
- **AGENCE DESIGN**

ISBN 978-2-84079-544-5 (PDF)  
ISBN 978-2-84079-545-2 (EPUB)  
ISBN 978-2-84079-546-9 (AZW)  
ISBN 978-2-84079-547-6 (MOBI)

AGENCE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES  
apce.com

  
APCE

**CE DOSSIER A BÉNÉFICIÉ EN 2015 DES REMARQUES :**

- de l'APCI, Agence pour la promotion de la création industrielle

[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)



de l'AFD, Alliance Française des Designers

[www.alliance-francaise-des-designers.org](http://www.alliance-francaise-des-designers.org)



et de la Fédi - Fédération des designers

[federation-du-design.com](http://federation-du-design.com)



**“Aujourd’hui tout est devenu design.  
L’expression est ainsi galvaudée...  
Le vrai design, c’est de la valeur ajoutée,  
en termes d’esthétique, d’innovation  
et d’utilisation ”**

*(source : Catherine Colin, présidente et fondatrice  
de Made in design).*

En Bref

04

1. Définition de la profession

05

2. Éléments de l'étude de marché

08

3. Moyens pour démarrer l'activité

21

4. Éléments financiers

23

5. Règles de la profession

26

6. Contacts et sources d'information

32

7. Bibliographie

41

⚠ MISES EN GARDE

1. Document réalisé par l'APCE et certains organismes professionnels. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de celle-ci, nous ne pouvons garantir dans le temps les informations et nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage ou d'erreurs éventuelles.

2. Ce Document ne constitue pas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise (ex. : les aides à la création d'entreprises ne sont pas traitées). Seules sont analysées les spécificités d'une profession (ex. : les aides pour l'édition de jeux vidéo). Ainsi, pour répondre à des questions d'ordre général sur la méthodologie de la création (étude de marché, comptes prévisionnels, aides et financements, structure juridique, formalités...), reportez-vous au site internet de l'APCE.

[www.apce.com](http://www.apce.com)

“Le design s’applique à tout ce qui est nécessaire pour vivre : habiter, travailler, voyager, se divertir...  
Le design, c’est ce qui rend la technique aimable” - Joe Colombo (designer).

Au cœur de nos vies, de nos objets, au centre de l’innovation, allié de la marque, du marketing, au service du consommateur : le design se diffuse partout ! Les entreprises intègrent le design, qui permet à l’industrie française de rester compétitive. Il s’intègre aux modes de vie des particuliers et à leur environnement en s’affirmant comme un outil de valorisation urbaine.

Phénomène stylistique et sociologique, commercial et mondial, le design s’infiltré partout : un engouement collectif qui exacerbe la créativité et suscite une effervescence médiatique.

L’environnement des designers s’est amélioré ces dernières années sous l’impulsion des pouvoirs publics, avec des organismes et des lieux stratégiques, des formations réputées.

Place au design !

## CHIFFRES CLÉS

### Nombre d’entreprises

- 40 à 50 000 designers :
- Agences
  - Free lance
  - Collectifs de designers
  - Designers intégrés

### Créations annuelles

- Difficiles à dénombrer car le code APE 74.10Z n’est pas suffisamment représentatif<sup>1</sup>
- Plus de 1 500 diplômés niveau 1 sortent des écoles chaque année

### Investissement de départ

- Selon les cas :
- Equipement informatique avec des logiciels tels que PAO, CAO, etc.
  - Imprimante
  - Imprimante 3D
  - Atelier maquettes

Source : [“Economie du design” - APCI-Cité du design-Institut français de la mode, DGE \(Ex DGCI\)\(2010\).](#)

### Evolution de la création d’entreprise – code APE 74.10Z

2012	2013	2014
7 204	6 560	6 030

Source Gira conseil

<sup>1</sup> Le code APE n’est pas suffisamment représentatif. Ce code APE n’a en effet été créé qu’en 2008 et nombre d’entreprises de design dont la création était antérieure n’ont pas changé de code APE. Par ailleurs, de nombreux designers sont rattachés à l’Agessa ou à la Maison des Artistes. Enfin, Le code APE 74.10Z intègre des entreprises qui ont parfois un rapport éloigné avec le design, comme un parfumeur ou un fleuriste...

## ACTIVITÉS

Il n'existe pas de définition unique du design. L'Alliance Française des designers (AFD) en donne la définition suivante : "Le design est un processus intellectuel créatif, pluridisciplinaire et humaniste, dont le but est de traiter et d'apporter des solutions aux problématiques de tous les jours, petites et grandes, liées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Potentiellement présent partout, en adéquation avec les modes de vie, les valeurs et les besoins des êtres humains, utilisateurs ou publics, le design contribue à la création d'espaces, à la communication de messages visuels et sonores, d'interfaces, à la production de produits et de services, afin de leur donner un sens, une émotion et une identité, d'en améliorer l'accessibilité ou l'expérience. "

En France, le métier de designer a connu une ascension progressive. Jusque dans les années 1960-1970, le design était assimilé au design industriel. Les compétences des designers se sont élargies, ils interviennent aujourd'hui dans tous les secteurs d'activité (les services ont longtemps été oubliés) et auprès de tous les publics (industries, PME, services publics, etc.).

"Le design n'est ni un art ni un mode d'expression mais une démarche créative méthodique qui peut être généralisée à tous les problèmes de conception" Roger Tallon (designer).

Le terme "design" vient du latin *designare*, qui signifie marquer d'un signe distinctif. Il est apparu dans la langue française pour signifier à la fois dessiner et dessin. Par son acte de création, le designer apporte donc le sens et la forme aux projets sur lesquels il travaille, tout en s'intéressant à la fonction. Le design est à la fois une activité créative et économique. Le design est né avec et pour l'industrie, il s'inscrit dans un processus de production et de reproduction.

Loin de ne s'intéresser qu'à la dimension esthétique d'un projet, le designer développe une méthode créative de conception qui associe curiosité, observation, écoute, intuition et analyse. Le champ d'intervention du designer est large : il peut intervenir sur la création de produits ou d'emballages, la conception de points de vente, le développement de sites Internet, la définition de l'identité visuelle d'une marque, etc. Ergonomie, esthétique, fonctionnalité : le design recouvre tous ces termes.

Le secteur du design est composé de différents métiers : produit, packaging, graphique, numérique, services, environnement, sonore, textile, etc.

"De nombreux designers ont une pratique qui inclut ces différents métiers et des écoles parmi les meilleures développent une approche généraliste du métier. Car la démarche de design relève d'une définition globale, même si son expression dans des contextes, dans des secteurs, sur des matériaux et sur des "objets" différents entraîne la mise en œuvre de méthodologies spécifiques."

"L'intervention des designers se déploie aujourd'hui dans tous les secteurs, avec une forte croissance dans le secteur des services et l'administration. Le contenu des interventions des designers s'est déplacé vers l'amont - les activités de conseil et de recherche qui en France ont doublé leur volume depuis 2002, près de 60 % aujourd'hui - mais l'activité de suivi reste très générale (60 % également en France).

De ce fait les interventions des designers sont de plus en plus souvent globales et s'intègrent dans des projets pluridisciplinaires avec un nombre croissant de partenaires venus des sciences humaines : sociologie, philosophie, ethnologie..."

La profession des designers est concentrée à 70 % dans les régions Ile-de-France et Rhône Alpes.

Source : ["Economie du design" - APCI-Cité du design-Institut français de la mode, pour la DGE \(Ex DGCIS\)\(2010\).](#)

Différence entre l'Art et le design ? La frontière est souvent tenue !

"L'artiste et le designer sont des créatifs. Affiliés à la Maison des artistes, les peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes... vivent de la vente de leurs œuvres, de leurs prestations artistiques et de la perception des droits d'auteurs (...). À la différence de l'artiste, le designer crée souvent sur commande. Il doit s'adapter à la demande du client en respectant un cahier des charges (contraintes techniques, d'usage et de coût)."

Source : Onisep, [Fiche secteur, avril 2013](#)

Cela n'empêche que la création du designer relève du droit d'auteur "du seul fait de sa création", qu'il y ait œuvre de commande ou pas... Celle-ci donne donc lieu à protection (droit moral) et à rémunération (droit patrimonial).

## APTITUDES

Les aptitudes requises sont l'esthétisme, la créativité, la capacité d'écoute et d'observation, la maîtrise des techniques de représentation et de mise en forme, la connaissance des outils informatiques.

Bref : de la créativité et de la technique. Des qualités humaines pour se mettre à la place du client, anticiper les tendances grâce aux sociologues et à une curiosité personnelle...

"Il existe des disciplines transversales qui tissent des relations avec les autres tels des fils de chaîne avec les fils de trame dans un tissage<sup>2</sup>. Le design en fait partie car il s'exprime au travers de langages formels, non verbaux, qui lui permettent de traverser les disciplines, les méthodologies, les langues et les cultures ce qui en fait un catalyseur unique dans les équipes pluridisciplinaires de création."

Anne Marie Boutin *"Design et développement désirable"*

La démarche du designer :

- observer ;
- synthétiser ;
- dessiner ;
- visualiser ;
- communiquer ;
- développer ;
- produire.

Source APCI, [la démarche du designer.](#)

## APE DE LA NAF

### Activités spécialisées de design 74.10Z

Cette classe comprend :

- La création de modèles pour les articles textiles, les articles d'habillement, les chaussures, les bijoux, les meubles, les objets de décoration intérieure et autres articles de mode ainsi que pour les autres biens personnels ou domestiques ;
- le design industriel, c'est-à-dire la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits, y compris le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit, compte tenu des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien ;
- les activités de concepteurs graphiques ;
- la décoration d'intérieur.

En fait, les faits montrent que le code 74.10Z (nomenclature en vigueur en 2008) est encore peu utilisé par les entreprises spécialisées que l'on retrouve sur d'autres codes, ceux de la création artistique, du conseil, de l'architecture, de la publicité et communication, de l'ameublement...

Les grandes unités légales du secteur 74.10Z du secteur sont : Balenciaga SA, Cabinet Alberto Pinto, Christian Liaigre, Ikks group, Jean Paul Gaultier SA, Mecachimie, Optim Real, Sobodec Artigues, Van Cleef & Arpels International.

Source : [Insee-ESANE 2011](#)

La nomenclature des codes APE de l'Insee :

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)



## LEXIQUE

- “Les 101 mots du design à l’usage de tous” - Cédric Morrisset et Marion Vignal aux Editions Archibooks.
- “Le design de A à Z” - Jean-Charles Gaté 2010.
- “Panorama design 2011/2012, guide du design en Europe” - APCI Archibooks 2011.

## LE MARCHÉ

Il est difficile de résumer le design au seul code APE de la NAF 74.10Z car il ne représente pas la réalité du travail des designers.

Les designers sont free-lancers, en agence ou intégrés dans une entreprise. De ce fait, leur activité est difficile à appréhender tant quantitativement que qualitativement.

De plus, le design n'est pas un secteur d'activité mais une démarche de conception, centrée sur les usages, intégrant de plus en plus les concepts du développement durable et destinée à des objets produits en série ou à des services.

C'est un métier transversal...

On peut aussi être spécialisé par secteur d'activité, par sensibilité, par matériau...

### → Principaux résultats de l'étude "Economie du design en France" - APCI/Cité du design/IFM pour la DGE (Ex DGCIS) (2010)

Le nombre de designers exerçant leur activité à titre principal se situe entre 30 000 et 33 000, avec 14 000 structures (indépendants et agences). L'effectif total concerné par le design est estimé entre 46 000 et 56 000 personnes et le chiffre d'affaires du design (interne et externe) se situe dans une fourchette de 1,9 à 3,4 milliards d'euros.

Sur les 14 000 structures de design indépendantes ou constituées en agences :

- 11 200 à 12 200 structures comptent une seule personne ;
- 1 500 à 2 500 structures comptent de 2 à 3 personnes ;
- 300 structures comptent plus de 3 personnes.

La profession est concentrée à 70 % dans les régions Ile-de-France et Rhône Alpes.

La profession reste éparpillée entre plusieurs codes APE, 25 % seulement ont le code APE 74.10 et ses sous-codes.

### → Les métiers du design

Le secteur du design est composé de différents métiers :

- design produit ;
- design packaging ;
- design graphique ;
- design d'espace et d'environnement ;
- design de services ;
- design interactif ;
- éco-design ;
- design culinaire ;
- design sensoriel ;
- design textile ;
- design management, etc.

De nombreux designers ont une pratique qui inclut ces différents métiers et des écoles parmi les meilleures développent une approche généraliste du métier. Car la démarche de design relève d'une définition globale, même si son expression dans des contextes, dans des secteurs, sur des matériaux et sur des "objets" différents entraîne la mise en œuvre de méthodologies spécifiques.

Source : APCI, [les métiers du design](#). Ces métiers sont présentés tout au long de l'année à la Cité des métiers à la Cité des sciences et de l'industrie.

**Rappel : L'APCI passe en revue sur son site les [métiers du design](#). Ces informations sont également disponibles à la Cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie.**

### → L'attractivité de la France pour la qualité de son offre en design – "ThinkinFrance" - AFII/APCI (Rapport annuel 2013 - Investissements étrangers créateurs d'emploi en France, 2014)

La France est reconnue pour la qualité de son offre de design, et attire de plus en plus les designers, les agences et les écoles de design étrangers. Le nombre de projets d'investissement étranger dans les fonctions de R&D (recherche et développement), design et ingénierie, est en forte hausse : 77 décisions d'investissement contre 58 en 2012.

Avec plus de 1 500 designers diplômés en master par an, la France offre une formation de qualité reconnue internationalement. Le système éducatif français permet d'accéder aux métiers du design à partir de formations très variées relevant de ministères ou proposées par des établissements privés sous tutelle ou certifiés.

Le design français s'exporte bien et de nombreux éditeurs italiens par exemple utilisent des designers français.

Comme dans les secteurs du luxe ou de la mode, les étrangers jouent un rôle important (visiteurs, acheteurs...).

## ÉVOLUTION DU SECTEUR

### → Histoire du design

L'histoire du design est relativement récente, elle est née aux Etats-Unis au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle mais n'apparaît réellement en France qu'au milieu des années 1960. Avec 40 à 50 000 designers et 0,25% du PIB, la France se situe loin derrière la Grande-Bretagne (273 000 designers et 1 % du PIB), les Pays-Bas (60 000 designers), la Suède, le Danemark ou l'Allemagne. La Chine dénombre quant à elle 250 000 designers et le Japon 165 000.

En France, le design est né après-guerre, avec les 30 glorieuses qui marquent le début d'un mobilier pour tous : le goût pour les intérieurs bourgeois et les meubles de style a fait long feu. Le fonctionnel, le modulable, l'escamotable devient la règle, sans sacrifier le beau.

Source : [exposition Mobi Boom, l'explosion du design en France 1945-1975](#).

On assiste à l'explosion du design dans les années 50, suivi d'une période de latence dans les années 1980-1990 (le design est réservé à une élite, il est affaire de snobisme et de mode) puis le phénomène design ressurgit dans les années 2000 pour s'accroître encore.

Source : *interview du sociologue Michel Maffesoli dans M&Oxygène hiver 2012.*

2010 : Sacre du design un peu partout dans le monde. La France rattrape son retard, les designers français prennent place dans le paysage international grâce à des sociétés étrangères, notamment italiennes. La France possède de très bonnes écoles, le métier s'est démystifié, il n'est plus réservé à quelques stars. La crise financière et le changement climatique instaurent une nouvelle ère, celle du design pour redonner un sens, avec l'éco-design qui donne le ton des tendances à venir.

Source : *la Tribune dossier spécial design du 17 septembre 2010.*

2014 : Le design est reconnu comme étant une valeur ajoutée au service de la compétitivité des entreprises.

Source : [La Tribune "Le design : un précieux levier de croissance" du 21/05/2014](#)

2015 : Le designer est devenu un acteur incontournable dans la société, il recouvre de multiples facettes : le produit, l'emballage, le service, l'espace, etc. Il s'adresse à tous les secteurs d'activité, et s'inscrit à toutes les étapes de conception, développement et commercialisation du projet.

Source : [La Tribune, "Le design est indispensable à la stratégie de développement d'une entreprise" du 29/05/2015](#)

## → Le rôle des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics cherchent à valoriser et mieux faire connaître le design. Celui-ci a une excellente image à l'étranger mais souffre d'un déficit d'image en France. Dans d'autres pays, le design est une valeur sûre et mieux défendue, les PME l'utilisent pour gagner en compétitivité (Corée, Scandinavie, Grande-Bretagne...).

La Direction Générale des Entreprises (DGE) rattachée au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a défini un Plan d'Action Design 2014-2016 avec pour objectif principal de favoriser l'utilisation du design par les entreprises. Il se déclinera dans trois directions d'action :

- Impulser une demande en design de la part des acteurs économiques, en particulier les PME et ETI, avec l'installation en cours de 13 résidences de designers dans les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises et l'initiation au design des startups via leurs structures d'accompagnement (pépinières, incubateurs). Le designer est à la disposition des entreprises pour les initier au design, diagnostiquer leurs besoins, évaluer leurs projets, les accompagner. Plus de 600 000 € ont été engagés en 2014 ;
- Développer une offre de design dédiée aux entreprises, ce qui passe par la qualification professionnelle des designers et le renforcement de la place du design dans l'enseignement supérieur. La DGE apporte ainsi un appui constant à l'École nationale supérieure de création industrielle (Ensci – Les Ateliers), dont elle partage la tutelle avec le ministère de la culture et de la communication, et l'IFM (Institut Français de la Mode). L'élaboration d'un [référentiel des métiers du design](#), à l'initiative de la DGE, est un outil de lisibilité d'abord pour les designers, ensuite pour les responsables d'entreprises qui veulent faire appel à un designer ;

Une mesure, mise en œuvre en 2014, doit contribuer à rapprocher la demande de l'offre : l'ouverture du crédit d'impôt innovation aux dépenses de design des PME. Les dépenses éligibles au dispositif sont plafonnées à hauteur de 400 000 € par an et le taux du crédit d'impôt calculé au titre de ces dépenses est fixé à 20 %. A ce titre, 45 structures de design ont été agréées pour faire bénéficier leurs clients de la défiscalisation de leurs dépenses design.

- Améliorer la représentation et la représentativité du design français autour de projets fédérateurs, en France comme à l'international, valorisant les produits et services "fabriqués en France" (la French Touch), tels que l'opération "France Design - Les Talents français du design" à Milan (13-18 avril 2015) organisée par le VIA en association avec les autres organismes de promotion du design.

La DGE soutient également "Design Mode d'Emploi", dont la troisième édition aura lieu le 9 décembre 2015. Organisé par l'APCI, cet événement met en relation des jeunes diplômés en design avec des entreprises et agences pourvoyeuses potentielles d'emplois de designers.

Elle apporte également son soutien aux actions de l'APCI, de la Cité du design de Saint-Etienne et du Lieu du design à Paris, organismes chargés de la promotion du design.

Source : DGE - [Le design un facteur de compétitivité pour l'industrie et "Le design, ou la création au service de l'industrie"](#) (newsletter DGE janvier 2015)

Les entreprises désireuses de s'engager dans une démarche de design peuvent obtenir des informations auprès des nombreux organismes de soutien à l'entreprise et à l'innovation : les chambres de commerce et d'industrie (CCI), le réseau régional Bpifrance, les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), les agences régionales de développement (ARD)... Elles peuvent aussi s'adresser aux conseillers de centre de promotion de design (voir à la fin de cette note) et aux consultants spécialisés.

→ Diversification du design et de ses applications

Le design se diversifie. Il explore de nouveaux champs comme le design de services, s'attaque aux challenges du futur et développe de nouveaux métiers, notamment autour du design interactif (Anne Marie Boutin, présidente de l'APCI).

Le design est un outil grâce auquel les entreprises peuvent non seulement répondre aux évolutions sociales et sociétales aussi bien qu'aux préoccupations des consommateurs, mais également diffuser les nouvelles technologies.

Le design numérique, également appelé design d'interaction ou design interactif, définit les structures et comportements de systèmes interactifs. Le design interactif est l'activité créatrice dédiée à la conception des produits et des services numériques. Sa démarche consiste à définir la façon dont les personnes, les produits et les services dialoguent. Les frontières s'estompent entre design et média, entre design et internet.

Source : [APCI, qu'est-ce que le design interactif?](#)

Le design de services accompagne le passage d'une société manufacturière à une société de services. Il consiste à organiser les activités, les individus, les infrastructures, la communication et les composantes de ce service pour améliorer la qualité et les interactions entre le fournisseur de services et ses consommateurs. La méthodologie du design de services définit le service qui répond aux besoins des usagers en proposant un service parfaitement adapté, concurrentiel et pertinent pour l'utilisateur.

Source : [Service Design Network](#)

Les Hubs, espaces de “coworking” sont un exemple parlant de l'efficacité du design de service. Déjà installés dans plusieurs villes du monde, les Hubs favorisent le développement du lien social et de la collaboration des travailleurs sans restreindre leur autonomie.

Source : [Design De Services.org](http://DesignDeServices.org), [la ressource francophone](#).

On évoque également le design “sensoriel”, qui étudie la relation émotionnelle entre l'Homme et l'objet ou le service. [Le bain de vapeur chez Boffi](#) et [le mobilier de BBDOR](#) en sont des exemples.

En savoir plus : [www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)



L'écoconception ou écodesign prend une place de plus en plus importante dans notre société. Bon nombre d'entreprises intègrent cette nouvelle façon d'appréhender le développement durable comme un processus d'innovation pour leur offre de produit ou de service<sup>3</sup>.

Les designers sont de plus en plus sollicités par les laboratoires de recherche scientifique. Exemple : des bouteilles d'eau comestibles réalisées par le designer François Azambourg en lien avec des chercheurs développant des emballages alimentaires sans plastique.

Source : [M le magazine du Monde](#), “[L'alchimie du design et de la science](#)”, 2015.

Le design management, quant à lui, est la fonction de l'organisation qui a la responsabilité du cadrage stratégique, du pilotage tactique et opérationnel du design et de la définition d'un avantage compétitif pour l'organisation grâce aux savoirs du design.

En savoir plus : [www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)



On évoque aussi le “design thinking”, un mode d'application des outils des designers pour résoudre une problématique d'innovation, par une approche multidisciplinaire centrée sur l'humain. Apple, Dyson, Samsung ou encore Décathlon sont des marques qui ont déjà pleinement intégré le design thinking dans leur process de développement de projet.

[Pour en savoir plus.](#)

3 <http://www.eco-conception.fr/ressources/fonds-documentaire/etudes-et-recherche/4-recherche/resume-etude--la-profitabilite-de-leco-conception--une-analyse-economique.html>

→ Les principales caractéristiques du secteur du design

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>• La création reste le grand atout de la France : métiers d'art, mode, luxe. Le terrain est favorable.</li><li>• La qualité du design : les designers français ont acquis une notoriété remarquable qui dépasse largement les frontières.</li><li>• L'offre de formation en design est abondante et de bonne qualité.</li><li>• La variété de genres exceptionnelle en France : le design s'applique partout !</li><li>• Les pouvoirs publics soutiennent de plus en plus le design et les structures dédiées se développent.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La France n'est pas, d'un point de vue culturel, un pays de designers comme peuvent l'être la Grande-Bretagne ou l'Italie, nous sommes des suiveurs.</li><li>• Les designers ne sont pas assez utilisés par les acteurs de l'économie. Le design est peu utilisé par les PME françaises. Les industriels ne s'intéressent encore que trop peu au design et les ingénieurs marginalisent le design.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser tous les leviers de soutien de la filière.</li><li>• Le design est un secteur en effervescence constante.</li><li>• Des secteurs non encore suffisamment exploités ou en croissance : santé, design sonore, éco-design, etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prolifération de "copies d'objets designers" vendues sur Internet.</li></ul>

## CLIENTÈLE

Le designer exerce sa profession sous forme de prestations ou d'activités salariées. Le choix de l'entreprise d'internaliser ou d'externaliser la fonction design s'effectue à partir des enjeux et des moyens de l'entreprise.

Les clients du designer (appelés également "commanditaires") sont les structures qui achètent des prestations de design :

- Il peut s'agir d'un éditeur. Celui-ci publie un ouvrage manufacturé (mobilier, objets) qui respecte un style éditorial spécifique. Cet éditeur fabrique ou non les produits qu'il diffuse directement ou indirectement.
- Une entreprise, qui souhaite développer sa marque, diversifier sa gamme de produits ou services, investir de nouveaux marchés, etc.
- Les agences accompagnent les marques dans leur stratégie, les aident à innover, à créer des produits ou services. Elles intègrent des designers au sein de leur équipe et font également appel à des designers free-lance pour des projets spécifiques.
- Les clients du design sont aussi les collectivités publiques, les associations diverses... Le design s'applique à tous les secteurs et tous les types d'acteurs.

### → Entreprises et design

Bien que la demande soit en hausse du côté des grands groupes, 60 % des entreprises du territoire français n'ont jamais fait appel au design par manque de connaissance ou faute de moyens financiers (contre 25 % en Norvège et 35 % en Grande-Bretagne). Toutefois de plus en plus de PME sont en recherche d'innovation pour être présentes à l'international.

Quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, le design peut être un puissant levier de croissance pour les entreprises. Facteur de différenciation permettant de sortir de la seule logique compétitivité-prix, le design permet l'augmentation du chiffre d'affaires et la création d'emplois. Le design cherche aussi à rationaliser le processus de production, à trouver une solution qui permette de baisser les coûts de fabrication. Aujourd'hui, le design est également un facteur clé de l'innovation centrée sur l'utilisateur. Le designer fait en effet le lien entre le produit ou le service et son utilisateur – qu'il soit l'acheteur final d'un bien ou service, l'utilisateur d'un service public ou chacun des intermédiaires intervenant de sa création à sa consommation, en passant par sa diffusion. Le design apparaît enfin comme un projet fédérateur au sein de l'entreprise.

Les entreprises qui s'appuient sur le design sont deux fois plus innovantes que la moyenne (British Design Council), et ont une croissance de leur chiffre d'affaires supérieure de 22 % sur 5 ans par rapport à celles qui ne l'utilisent pas (Danish Design Council).

Source : [APCI, "Pourquoi faire du design ?"](#)

La place du design dépend de la maturité de l'entreprise car c'est sa capacité à prendre des risques (il n'y a aura pas nécessairement de retour sur investissement immédiat). Néanmoins, on constate que le recours au design intégré ou extérieur, augmente avec la taille et le chiffre d'affaires de l'entreprise. Les secteurs les plus concernés sont l'ameublement, l'habillement, l'équipement du foyer, le textile, l'agro-alimentaire (packaging). Il faut citer aussi l'hôtellerie haut de gamme.

Aujourd'hui les entreprises françaises ont une réelle volonté de repenser l'innovation, et mettre l'expérience de l'utilisateur au cœur du processus. Le designer a donc un rôle majeur à jouer dans la création du produit et après son lancement. Il est important de faire intervenir le designer en amont pour qu'il puisse donner au produit ses facteurs clés de réussite. On entend souvent que le 21<sup>ème</sup> siècle sera celui du design.

Source : [la Tribune, "Le design est indispensable à la stratégie de développement d'une entreprise", Mai 2015.](#)

Le designer exerce sa profession sous forme de prestations ou d'activités salariées. Le choix de l'entreprise d'internaliser ou d'externaliser la fonction design s'effectue à partir des enjeux et des moyens de l'entreprise.

- Le designer intégré est salarié de l'entreprise. Il est attaché à la marque, connaît bien les valeurs de l'entreprise et les moyens à sa disposition. Il travaille principalement pour des grandes entreprises, notamment dans le secteur du transport, du sport ou du luxe. Le designer intégré fluidifie les échanges et assure une bonne compréhension entre les intervenants ; il apporte en général un haut niveau de connaissance des contraintes internes liées à la production, aux normes, aux spécificités des marchés, ce qui fait gagner du temps à tous les acteurs.
- En tant que prestataire extérieur à l'entreprise, le designer externe travaille en indépendant (freelance) ou au sein d'agences de design avec des commerciaux qui sont souvent les interlocuteurs auprès des clients. Il exerce une diversité de missions (design, direction artistique...) auprès d'une diversité de clients. Il est parfois spécialisé dans des secteurs d'activité (automobile, nouvelles technologies, etc.). Un designer externe apporte plus aisément un regard neuf et une solution innovante.

Le choix d'un designer ou d'une agence de design se fait sur plusieurs critères : services proposés, références, taille, niveau de créativité, capacité d'analyse, suivi technique, capacité d'accompagnement, etc. La première prise de contact doit permettre d'établir un brief : contexte de la mission, objectifs, enjeux, effets recherchés..., qui débouchera sur une proposition de prestation (on parle de "rendu"). Plus le designer sera associé en amont du projet, plus le rendu du projet sera efficace.

Le temps d'un projet design est très variable, il faut compter une moyenne de 16 à 18 mois pour le design d'un nouveau produit ou service.

La rémunération du designer comprend généralement une partie fixe (honoraires définis de manière forfaitaire, au temps passé ou "à la tâche") et une partie variable (royalties -ou redevance- correspondant à la rémunération des droits de propriété intellectuelle et établis par un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé grâce à la prestation du designer). Le budget moyen d'un projet design est de 15 000 à 20 000 euros.

En savoir plus : [APCI – "Faire appel à un designer"](#)

## → Particuliers et design

Le consommateur final est souvent le particulier qu'il faut convaincre grâce à :

- des sites internet (madeindesign.com, autourdumonde.com, achatdesign.com, miliboo.com...)
- de grands magasins (Galeries Lafayette, Printemps, Le BHV Marais...)
- la distribution spécialisée (Silvera, Sentou, Bensimon, RBC, Espace lumière, Har Design, Serendipity...)
- des expositions : " Observateur du design " à la "Cité des sciences et de l'industrie ", " Biennale Internationale Design Saint-Étienne ", Le Lieu du Design, etc.

Deux articles à ce sujet :

- [Le Figaro, "Design : nouveaux jouets pour grands enfants", Juin 2015.](#)
- [Maison à part, Design : "Plus les objets sont beaux plus ils semblent fonctionnels", Mars 2015](#)

## CONCURRENCE

- Les agences de communication pour le design graphique, le design d'espace, etc. ;
- Le design intégré au sein des entreprises, notamment le design produit, lui-même en concurrence avec la direction marketing ou le bureau des études ;
- Les agences de design implantées à Londres, Tokyo... Mais l'inverse est aussi vrai : les designers français sont très prisés à l'étranger.

## CRÉATIONS-REPRISES ET DÉFAILLANCES

### → Les chiffres de l'Insee pour la création d'entreprises

APE	Secteur	Nombre d'entreprises en 2014	Créations 2014	Taux de création
74 10Z	Activités spécialisées de design	25 398 ns	6 030	ns
Total, tous secteurs confondus		3 947 106	550 791	14 %

*Attention ! Les entreprises du design ont depuis 2008 un code APE spécifique, les chiffres concernant le nombre d'entreprises ne sont donc pas représentatifs (ns : non significatifs). Par ailleurs, ce code APE compte des entreprises dont les produits sont parfois désignés, mais qui n'ont pas le design comme activité principale.*

## PLACE DU CRÉATEUR

### Profils des créateurs

Il existe autant de profils de designers qu'il existe de structures de design :

- Le consultant free-lance a généralement derrière lui une expérience professionnelle réussie d'une dizaine d'années. Il travaille chez lui et chez ses clients, en relation avec un réseau de créatifs ou d'agences. Sa valeur ajoutée réside en amont des projets créatifs : définition des marques et des concepts, positionnement...
- Le créatif free-lance (graphiste, architecte, designer produit...) travaille avec des entreprises, avec un consultant free-lance ou est sous-traitant d'agences de design.

L'agence est créative ou stratégique, détenue par des jeunes créatifs ou par des commerciaux. De nombreux jeunes diplômés des écoles de design rêvent de créer leur agence. Dans le secteur du design comme dans tout autre secteur d'activité, les compétences et les qualités entrepreneuriales nécessaires à ce type d'aventure ne doivent pas être négligées...

De plus, multiplier les expériences en entreprises ou en agences peut s'avérer précieux (par exemple, bénéficier de l'expérience de ses aînés ou se constituer un réseau) et permettre d'éviter bien des écueils.

Après quelques années de travail en agence, des designers seniors, et parfois des directeurs d'agence ou de création, choisissent de se mettre à leur compte afin de gagner en indépendance, réduire le stress et accéder à de nouvelles expériences. Ils sont souvent franciliens et la majorité d'entre eux exerce une autre activité, comme enseignant, ou salarié d'une entreprise...

Source : "L'économie du design" – APCI/Cité du design/ IFM – DGE (EX DGCIS)(2010)

### Les conseils d'un créateur d'agence

- choisir un positionnement légitime et clair ;
- choisir le nom qui lui correspond ;
- travailler en réseau ;
- monter un groupe de projets prospectif avec une méthode brevetée ;
- choisir un emplacement judicieux pour créer des synergies (avec une agence de communication dans son cas) ;
- s'entourer des conseils d'autres entrepreneurs ;
- savoir dire non et savoir dire "plus que oui" ([Voir l'interview de Cédric François, fondateur de l'agence Nouvel Oeuvre](#)).

**Un de nos conseils : assister aux conférences mensuelles organisées par le Lieu du design avec comme invité un designer qui partage son parcours, ses expériences, ses projets.**

[www.lielieududesign.com](http://www.lielieududesign.com)



Les prestations des designers (conception de produits ou services, conseils, études...) doivent s'inscrire dans le cadre d'une activité légale. Lancer sa propre activité est pour beaucoup de designers une finalité en soi mais, face aux démarches administratives, nombreux sont ceux à hésiter.

[Pour plus d'informations.](#)

Le régime de la micro entreprise est le plus simple pour créer une activité indépendante. Sous certaines conditions, il permet de bénéficier d'un système d'imposition très souple.

[Pour aller plus loin.](#)

## Communication

Comment se faire connaître ? Voici un exemple pour le design packaging, tiré d'une enquête concernant la sélection des agences et prestataires de design par une entreprise. Ce qui fonctionne :

- le bouche à oreille ;
- la réputation ;
- la liste des sociétés déjà référencées par l'entreprise ;
- les salons et événements professionnels ;
- les appels d'offre.

Source : [enquête sur le design packaging réalisée lors du salon Emballage](#).

Pour faire connaître son travail, le jeune designer est encouragé à participer aux nombreux prix organisés chaque année (par exemple, le [prix Emile Hermès](#)) ou aux concours organisés par les fabricants (ex. : Cinna) destinés aux étudiants des écoles design. Outre la communication associée à ce type d'événements, certains constituent un véritable label. L'[Observateur du design](#), qui est à la fois le prix français du design, expose ainsi pendant 1 an les produits labellisés à la Cité des sciences et de l'industrie et publie un catalogue en partenariat avec les éditions Dunod.

Le jeune designer peut exposer dans un showroom ou dans une galerie (dans la capitale, il existe le Haut Marais, terre d'élection des galeries d'art contemporain de l'hyper centre parisien).

Les éditeurs et les collectifs de designers, qui proposent des sites Internet et/ou des galeries, sont également des vitrines intéressantes pour les jeunes designers. Citons par exemple le collectif [Prémices](#) ou [Petite Friture Edition](#).

Les sites Internet constituent des mines d'information à ne pas négliger : sites des magazines notamment (Intramuros, Archistorm, etc.), blogs, etc. Ils peuvent aussi créer le lien entre l'offre et la demande en design. Le site [Withdesigners](#) propose ainsi la mise en relation entre un porteur de projets et un réseau de prestataires en design.

Et bien sûr faire partie des réseaux. Anciens de son école, associations, clubs spécialisés...

Exemple : [Association Alumni de l'Ecole de design de Nantes Atlantique](#)

Autres techniques : carte visite, site, harceler les journalistes avec son book, la liste des points de vente, des ekta (tirages photos), un blog comme vitrine d'expression...

## Opportunités

Des secteurs encore peu exploités et constituant autant de marchés à investiguer :

- Le design et les technologies. Exemple en vogue : les objets connectés
- Le design dans des secteurs porteurs : la santé, le bien-être, les personnes âgées, le handicap, etc.
- Le design sonore, concept largement développé aux USA et encore peu en France.  
Voir l'exemple de l'agence de design sonore [Sound to Sight](#)
- L'écodesign ou l'écoconception<sup>4</sup>.

4 <http://www.eco-conception.fr/ressources/fonds-documentaire/etudes-et-recherche/4-recherche/resume-etude--la-profitabilite-de-leco-conception--une-analyse-economique.html>

Les sites marchands se multiplient :

- [www.madeindesign.com](http://www.madeindesign.com), une offre pléthorique avec plus de 15 000 références !
- [www.design-spirit-store.com](http://www.design-spirit-store.com)
- [www.designlowcost.com](http://www.designlowcost.com)
- [www.myclubdesign.com](http://www.myclubdesign.com)
- [www.myfab.com](http://www.myfab.com), pour faire fabriquer à la demande son mobilier design
- etc.

**Accompagnement des créateurs : quelques exemples**

L'Agence pour la Promotion de la Création Industrielle (APCI) promeut le design en France et le design français à l'étranger. Elle propose notamment aux designers de présenter leur activité dans son annuaire en ligne "Design & Innovation". Elle les valorise toute l'année à la Cité des sciences et de l'industrie dans l'exposition permanente de "l'Observateur du design", et à l'international. Elle organise "Design mode d'emploi", salon de l'emploi des jeunes diplômés en design organisé en collaboration avec France Design Education (FDE) et l'Association Nationale des Ecoles d'Art (Andéa). La prochaine édition aura lieu le 9 décembre 2015.

En savoir plus :

[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr) 

L'Alliance française des designers (AFD) défend les intérêts économiques et culturels de la profession de designer. Elle est le premier syndicat des designers professionnels en France, de toutes disciplines - graphique, espace, interactif, produit - qui veulent maîtriser les aspects juridiques, sociaux et fiscaux du design pour développer une activité forte des meilleures pratiques professionnelles. Elle propose notamment à ses membres un "Guide du designer".

En savoir plus :

[www.alliance-francaise-des-designers.org/](http://www.alliance-francaise-des-designers.org/) 

La Fédération des Designers (FéDI) développe et favorise par tous les moyens appropriés l'étude et la défense des droits ainsi que les intérêts matériels et moraux de ses membres, tant collectifs qu'individuels. Elle aide au développement des activités professionnelles des designers et à la promotion du métier auprès des entreprises, des institutions, des autorités culturelles et économiques. Elle met en réseau les adhérents pour échanger sur leurs pratiques du métier de designer et répond aux préoccupations des professionnels du design au niveau national.

En savoir plus :

[federation-du-design.com](http://federation-du-design.com) 

Les Ateliers de Paris sont une structure d'accompagnement économique dédiée aux métiers d'art, au design et à la mode. Ils sont à la fois un incubateur d'entreprises, un centre de conseil et d'accompagnement économique, et une galerie d'exposition. Ce lieu est un véritable carrefour des jeunes entreprises de la création.

En savoir plus :

[www.ateliersdeparis.com](http://www.ateliersdeparis.com) 

### PRINCIPALES ENTREPRISES

L'APCI propose un [annuaire Design & Innovation](#) pour faciliter la démarche des entrepreneurs vers les processus de design et d'innovation. Il existe également de nombreux annuaires régionaux des professionnels du design (exemple : [design'in Pays de la Loire](#)).

Parmi les entreprises les plus importantes en termes d'effectifs, on peut citer : Ad Hoc Design, Avant Première, BETC Design, Centdegrés Paris, Dragon Rouge, In Process, MBD Design, Outsign, PM Design, RCP Design Global, W&Cie.<sup>5</sup>

Plusieurs grandes agences parisiennes de design (en packaging, identité visuelle) appartiennent à des groupes de communication internationaux.

Il existe aussi des collectifs de designers qui regroupent des designers indépendants souhaitant collaborer sur des projets en tirant partie de la complémentarité des profils.

Il faut également distinguer les éditeurs de design et les distributeurs du design. De nombreux éditeurs sont aussi fabricants et distributeurs. [Eno Studio](#) est ainsi un éditeur d'objets du quotidien signés par des designers. Parmi les éditeurs les plus connus, on peut aussi citer Roche Bobois, Cinna, Ligne Roset, ou encore Ikea et Fly.

Citons aussi Artcurial, maison de vente aux enchères spécialisée dans le design.

5 Source *Panorama Design 2011/2012*.

## RESSOURCES HUMAINES

Sur les 14 000 structures de design indépendantes ou constituées en agences :

- 11 200 à 12 200 structures comptent une seule personne ;
- 1 500 à 2 500 structures comptent de 2 à 3 personnes ;
- 300 structures comptent plus de 3 personnes.

Lorsqu'elle compte plusieurs personnes, une agence de design propose généralement différentes compétences en design, communication, marketing, ergonomie, etc. Ce sont soit des agences de design global, soit des agences spécialisées sur un aspect du design (par exemple le packaging).

Une structure de design ne comptant qu'une seule personne sera généralement spécialisée sur une compétence métier (design produit ou graphique) et/ou un secteur d'activité (nautisme ou santé). En fonction des projets, elle pourra faire appel à des compétences complémentaires.

La profession est concentrée à 70 % dans les régions Ile-de-France et Rhône Alpes.

La 3ème édition du forum "Design mode d'emploi" se déroulera à la CCI Paris-Ile-de-France le 9 décembre 2015. Organisé par l'APCI, en collaboration avec France Design Education (FDE) et l'Association Nationale des Ecoles d'Art (Andéa), cet événement réunit les jeunes diplômés en design, les écoles, les agences de design et les entreprises autour d'une thématique commune : le recrutement dans le design.

Source : [APCI, Forum de rencontres Design mode d'emploi](#)

La plupart des structures de promotion du design diffusent des offres d'emploi sur leurs sites : [Design Fax](#), [Designers interactifs](#), [Le Lieu du design](#), etc.

## LOCAUX

Le consultant free-lance travaille seul ou en réseau avec d'autres créatifs free-lance et des agences. Il n'a pas besoin de gros moyens pour démarrer son activité... Néanmoins, il lui faut un atelier ou en tout cas un espace où travailler avec des assistants éventuels, de la place pour dessiner, faire les maquettes, coudre, ranger les stocks de fournitures (les matériaux utilisés pour fabriquer les prototypes).

Au début de son activité, il pourra être hébergé dans des structures dédiées : les incubateurs ou pépinières d'entreprises. Les avantages d'intégrer un incubateur ou une pépinière sont multiples : loyer extrêmement avantageux, charges communes réparties entre les différents occupants, suivie et encadrement personnalisé pour chaque entreprise, service d'un secrétariat général,...

Il existe en outre des incubateurs et pépinières spécialisées dans les activités créatives. Citons par exemple Les Ateliers de Paris Design ou le Lab 61 à Rennes.

Il peut également louer un local en s'adressant à une agence immobilière. Outre les garanties financières et cautions qui seront demandées par le bailleur, il devra assumer pleinement les charges locatives, d'assurance, d'électricité, de chauffage, de communication (internet, téléphone, fax, etc.). Il faut donc, avant de s'engager dans cette voie, avoir parfaitement évalué sa trésorerie.

Avec la création d'une agence, le local sera choisi en fonction de la proximité avec les prospects, sous-traitants... et du prix des loyers !

## ÉQUIPEMENTS - IMMOBILISATIONS - INVESTISSEMENTS DE DÉPART

Le free-lance n'a pas besoin d'un lourd investissement au démarrage : du matériel informatique Mac, les logiciels 2D et outils 3D de la création, un site et/ou un book avec des références, l'utilisation des images de synthèse ou d'une maquette pour présenter le produit futur au client.

Les designers produits fonctionnent souvent dans le cadre d'une agence. L'investissement : pas de porte, frais d'installation et d'agencement, mobilier, matériel informatique, atelier maquettes et prototypes, assurance, moyens pour la mobilité, frais de lancement et communication... Il faut compter 50 000 euros en région parisienne pour pouvoir fonctionner.

Certains designers se regroupent dans des espaces de travail partagé (espaces de coworking) qui leur permettent de mutualiser ces moyens.

## CHIFFRE D'AFFAIRES – FACTURATION

Le designer intervient sur la base d'un cahier des charges établi par un industriel, un éditeur ou un distributeur. Il n'existe pas de document type. Ce document doit toutefois s'attacher à décrire de manière pertinente et détaillée ce que l'entreprise attend de la prestation du designer, les objectifs du projet, ses ressources et ses contraintes. Il servira, à l'entreprise comme au designer, à veiller à ce que le projet aille vers les objectifs fixés.

Les modalités de conception, de fabrication et d'exploitation de toute création doivent faire l'objet d'un document écrit : le contrat. Le contrat prévoit également les conditions de rémunération du designer au titre de sa prestation de service mais aussi du droit d'auteur.

La rémunération du designer comprend généralement une partie fixe (honoraires définis de manière forfaitaire, au temps passé ou "à la tâche") et une partie variable (royalties -ou redevance- correspondant à la rémunération des droits de propriété intellectuelle et établis par un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé grâce à la prestation du designer).

Des organismes comme l'AFD (Alliance Française des Designers), les designers interactifs, la FÉDI (fédération des designers), les centres de promotion du design en région, etc. dispensent de précieux conseils aux designers : répondre à un appel d'offres ou à un brief, se faire rémunérer, connaître la charte de la commande publique, etc. L'AFD, en coopération avec d'autres organismes professionnels européens, propose un guide en ligne de tarification des honoraires de design et des droits d'auteur :

[www.calkulator.com](http://www.calkulator.com)

En savoir plus : [APCI – "Parlons argent"](#)

## PRIX DE REVIENT - MARGE - RÉSULTAT

On trouvera un modèle de business plan à utiliser avec les précautions d'usage en pareil cas sur :

[www.mon-business-plan.com](http://www.mon-business-plan.com)

Les statistiques sur les designers, présentées par l'Unasa :

Les ratios de l'Unasa 2013 Union nationale des associations agréées Pour le designer (Echantillon de 118 designers, entreprises individuelles)						
Montant net des recettes	Achats	Charges de personnel	Impôts et taxes	Total charges externes	Résultat financier	Bénéfice
58 223 €	4,2 %	0,2 %	3,6 %	35,8 %	- 0,4 %	54,4 % soit 31 663 €

Unasa - 36 rue de Picpus - 75012 Paris - Tél. 01 43 42 38 09

[www.unasa.org](http://www.unasa.org)

Détails des charges externes	% des recettes nettes
Charges externes	4,2
Loyers et charges locatives	0,4
Honoraires	2,6
Primes d'assurance	0,5
Autres TFSE, travaux, fournitures et services extérieurs	3,0
Frais de déplacement	8,2
Charges sociales personnelles	11,2
Frais de réception	1,9
Fournitures de bureau	2,5
Autres frais divers de gestion	1,3
<b>Total charges externes</b>	<b>35,8 %</b>

Même source

## FINANCEMENT - AIDES SPÉCIFIQUES

### → Aides à l'innovation et au design (liste non exhaustive)

Le design est aujourd'hui considéré comme un vecteur incontournable de l'innovation, de la croissance et du développement à l'international pour les entreprises. De ce fait, les dépenses qui y sont consacrées sont très souvent éligibles aux différents dispositifs de soutien à l'innovation.

Le statut de la jeune entreprise innovante (J.E.I.) a été créé en 2004 pour favoriser la création de petites et moyennes entreprises effectuant des travaux de recherche. Le dispositif, qui a été prorogé jusqu'en 2016, accorde une réduction de la fiscalité et des charges sociales sur le personnel R&D. Selon l'étude économique de janvier 2015, 6 600 entreprises ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création en 2004.

Pour en savoir plus :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)



Avec le lancement de l'opération de communication "Innovation nouvelle génération", Bpifrance élargit son champ d'intervention à l'innovation sous toutes ses formes. Les dépenses consacrées au design sont désormais éligibles aux dispositifs de soutien à l'innovation de [Bpifrance](#).

Aides fiscales :

- Le crédit d'impôt recherche (CIR), destiné à encourager les efforts des entreprises en matière de R&D, offre un crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, et de 5 % au-delà de ce montant. Les dépenses éligibles concernent essentiellement des dépenses relatives aux moyens humains et matériels affectés à la R&D au sein de l'entreprise, à la recherche sous-traitée, ainsi qu'à la veille technologique, à la prise et à la défense de brevets. En 2011, l'avantage fiscal pour les entreprises, a représenté plus de 5 Mds €.

- Le crédit Impôt Innovation (CII), lancé en janvier 2014, permet aux PME de bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % des dépenses nécessaires à la conception de prototypes et installations pilotes, qui contribuent à produire et commercialiser un produit nouveau pour le marché. L'assiette est plafonnée à 400 000 €. Sont éligibles les dépenses d'innovation, technologique ou non technologique, y compris les dépenses de design.

Afin que les dépenses liées à leurs activités soient éligibles au CII, les sous-traitants (parmi lesquels peuvent figurer les agences de design) doivent préalablement avoir obtenu un agrément auprès de l'administration. L'agrément a pour objet de s'assurer que l'entreprise concernée dispose en interne de la capacité et des moyens humains et matériels suffisants pour mener à bien les opérations qui lui sont confiées. Il est attribué après examen d'un dossier.

Dans certaines régions, des aides sont apportées aux entreprises sous forme de "chèques conseil" afin qu'elles puissent recourir aux services de prestataires extérieurs tels que les designers. Par exemple, le "chèque design" proposé par la Cité du design aux commerçants ou le "chéquier création" proposé par la CCI du Havre.

Le design entre également très souvent dans les activités éligibles aux dispositifs d'aide à l'innovation mis en place par les régions. Citons par exemple l'Aide à l'Innovation Responsable (AIR) ou le Prêt Participatif Développement Innovation (PPD INNO) en région Ile-de-France.

Aides de l'Ademe en matière d'éco-innovation

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



Pour plus d'informations :

- l'[APCE recense les aides proposées à l'échelon national](#).
- [APCI "Parlons Argent !"](#)

### → Villes et régions

De nombreuses métropoles et régions ont mis en place des centres de promotion du design. Leur objectif est de promouvoir et renforcer l'offre de design présente sur leur territoire et d'encourager les entreprises à recourir au design. Citons par exemple le Lieu du Design en région Île-de-France, la Cité du Design à Saint-Etienne ou Design'in Pays-de-la-Loire. Voir les coordonnées en fin de document.

Autre exemple : la Mairie de Paris soutient le design à travers des écoles (Boule, Duperré, Estienne), des lieux (Ateliers de Paris, Docks en Seine...), des structures (APCI, Le Lieu du Design), des événements (Paris Shop Design, Designers' Days...) ou des prix (Grands prix de la création de la ville de Paris).

Le design est très souvent éligible aux dispositifs d'aide aux entreprises ou à l'innovation mises en place par les régions (voir plus haut "Aides à l'innovation et au design").

[www.paris.fr](http://www.paris.fr)



## ➤ RÈGLES ET USAGES DE L'ACTIVITÉ

### ➔ Schéma général d'intervention d'une mission design

La profession de designer a un Code de déontologie rédigé par l'AFD (Alliance Française des Designers) et validé par l'ICSID (International Council of Societies of Industrial Design) et l'ICOGRADA (International Council of Graphic Design Associations).

De nombreuses informations sont disponibles sous forme papier ou en ligne afin d'accompagner les créateurs dans leur activité, de la création de leur structure au développement de leur activité au quotidien. Ces guides sont consultables dans la plupart des centres de promotion du design (voir adresses à la fin de ce document).

L'Alliance Française des Designers (AFD) et la Fédération des Designers (Fédi) proposent des informations pratiques accessibles en ligne à leurs membres : réciproquement "Guide du designer" et "Pratiquer le design". Elles proposent notamment des modèles de devis et contrats.

"Designers interactifs" propose également des guides tels que "Guide des métiers du design interactif" ou "Design interactif, mode d'emploi : écrire un brief".

Le contrat avec un designer s'établit comme tous les contrats : il sert à préserver les droits réciproques de toutes les parties. Il servira à définir l'objet de la mission, le périmètre des droits liés à la propriété intellectuelle, les conditions de transfert de cette propriété, le mode de rémunération et les échéances de facturation, les responsabilités des parties, les clauses de confidentialité, etc. Il est vivement conseillé d'en confier la rédaction à un spécialiste si votre projet de design a une certaine envergure. De même, une attention toute particulière doit être apportée au respect des droits de propriété intellectuelle en faisant appel à un avocat spécialisé.

### ➔ Protection de la création

#### Le droit d'auteur et la protection du design

La création du designer est protégée par le droit d'auteur "du seul fait de sa création", qu'il y ait œuvre de commande ou pas... Ainsi aucune création ne peut être reproduite sans l'accord écrit de son auteur (droit moral). Outre la protection au titre du droit d'auteur, la création peut faire l'objet de protections supplémentaires au titre du droit des dessins et modèles, du droit des marques et du droit des brevets. Toute exploitation de cette œuvre nécessite une rémunération de son auteur (*droit patrimonial*). Les modalités de conception, de fabrication et d'exploitation de toute création doivent donc faire l'objet d'un document écrit, le contrat entre le designer et son commanditaire.

Le droit d'auteur comporte des prérogatives d'ordre moral (avec une durée imprescriptible) et d'ordre patrimonial (valable toute la vie de l'auteur et 70 après). Les objets protégeables par le droit d'auteur sont toutes les œuvres originales de l'esprit quel qu'en soit le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination. Le designer est donc considéré comme un auteur, qu'il crée des œuvres uniques ou industrialisées.

Remarque : Le commanditaire (i.e. l'entreprise ou l'éditeur), qui ne bénéficie pas de la protection au titre du droit d'auteur, a tout intérêt à protéger la création en le déposant auprès de l'Inpi.

Le design peut bénéficier de plusieurs systèmes de protection au titre des marques ou dessins et modèles. Les inventions à caractère technique peuvent également faire l'objet de protection au titre du brevet.

Si nécessaire, l'auteur d'une œuvre doit pouvoir apporter la preuve qu'il est bien l'auteur d'une œuvre, d'où des précautions à prendre comme les signatures, utiliser L'enveloppe Soleau, l'enregistrement de l'œuvre par un dépôt de la copie, un acte d'huissier, etc. Voir [APCE, Etapes de la création](#).

Il est utile de s'informer auprès de [l'INPI](#), de [l'Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle \(IRPI\)](#), et auprès de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle.

#### Pour en savoir plus :

- [Code de la propriété intellectuelle](#)
- [INPI - Protéger ses créations](#)

Les éditions Dunod ont publié "Le droit du Design", premier ouvrage de référence, visant à donner aux entreprises et aux designers les outils juridiques nécessaires pour protéger, exploiter et défendre leurs créations. Il expose de façon simple et didactique les règles de droit pour que les entreprises et les designers puissent :

- choisir efficacement entre les différents modes de protection du design ;
- sécuriser et rentabiliser leurs investissements créatifs en organisant contractuellement l'exploitation des créations du design ;
- agir et maîtriser les coûts de leur action en cas de copie, de contrefaçon ou de pillage de design.

Consulter aussi le dossier en ligne de l'APCI : " Quels sont les différents types de protection des créations (marques, dessins et modèles) ? "

#### La contrefaçon des créations artistiques et du design

Le design n'est pas épargné par la contrefaçon.

Quels sont les principaux actes de contrefaçon de droits d'auteur et de droits voisins ?

- La reproduction intégrale ou partielle, définitive ou temporaire d'une œuvre, sans autorisation (ex. : téléchargement).
- La représentation d'une œuvre sans autorisation (ex. : le fait d'exposer une œuvre).
- La contrefaçon de dessins et modèles.

Quels sont les principaux actes de contrefaçon de dessin ou modèle ?

- La fabrication sans autorisation, de façon identique ou proche, de la forme protégée (ex. : impression 3D).
- L'importation, la vente sans autorisation de la forme protégée.

Source : INPI

## EXPLOITATION DES ŒUVRES

Le designer peut céder à un tiers le droit de représenter, de reproduire et d'adapter l'œuvre moyennant rémunération forfaitaire ou proportionnelle (redevance ou royalties). La cession s'effectue au moyen d'un contrat de cession des droits d'auteur. On peut également parler de contrat de licence ou d'édition.

Le contrat d'édition est un contrat, obligatoirement écrit, par lequel l'auteur d'une œuvre de l'esprit, ou ses ayants droit (ses héritiers, par exemple), cède à un éditeur le droit de fabriquer des exemplaires de l'œuvre, de la réaliser sous forme numérique et d'en assurer la diffusion. Il est soumis à une réglementation protectrice de l'auteur.

La cession globale des droits d'exploitation sur une œuvre future est interdite. Mais l'auteur peut accorder un droit de préférence à l'éditeur pour un nombre déterminé d'ouvrages et pour une durée également déterminée.

### La rémunération de l'auteur

La rémunération de l'auteur est en principe proportionnelle aux recettes de la vente ou de l'exploitation de l'œuvre. Elle doit être juste et équitable.

Le pourcentage est fixé librement par une négociation entre l'auteur et le bénéficiaire de la cession sur la base du prix de vente hors taxe de l'œuvre.

La rémunération par forfait est exceptionnelle et autorisée dans les cas suivants :

- la rémunération proportionnelle n'est pas applicable (la base de calcul ne peut pas être déterminée, par exemple) ;
- cession des droits portant sur un logiciel ;
- édition d'ouvrages spécifiques (scientifiques ou techniques, anthologies et encyclopédies, illustrations, livres de prières, etc.) ;
- cession de droits à l'étranger ;
- œuvre publiée dans la presse.

Si, dans le cas de cession du droit d'exploitation, l'auteur subit un préjudice de plus de 7/12<sup>E</sup> (prévision insuffisante, par exemple), il peut demander la révision des conditions de prix du contrat, mais uniquement si la rémunération est forfaitaire.

Source : [vosdroits.service-public.fr](https://vosdroits.service-public.fr)

- L'AFD, en coopération avec d'autres organismes professionnels européens, propose un guide en ligne de tarification des honoraires de design et des droits d'auteur :

[www.calculator.com](https://www.calculator.com)

## STATUT

Le statut du designer, c'est-à-dire son affiliation à un organisme de sécurité sociale et de retraite, va dépendre de son activité principale :

- Activité commerciale pour la conception, création et vente de produits ;
- Activité libérale pour une activité de conseil sans production ni vente de biens ;
- Artiste-auteur pour une activité qui ne concerne que des missions de conception-création. Exemple : les designers graphiques (les designers industriels, architectes d'intérieur, scénographes, etc. ne sont pas considérés comme artistes-auteurs par la Maison des artistes).

Le statut ne doit pas être confondu avec le type de structure juridique choisie pour s'installer en indépendant non salarié : entreprise individuelle (avec éventuellement le régime de la micro-entreprise), société (SA, SARL...), auto-entrepreneur...

Statuts du designer	CFE correspondant
Libérale	Urssaf <a href="http://www.urssaf.fr">www.urssaf.fr</a> 
Artiste-auteur	Maison des artistes <a href="http://www.lamaisondesartistes.fr">www.lamaisondesartistes.fr</a> 
Commerciale	Chambre de commerce et d'industrie <a href="http://www.cfenet.cci.fr">www.cfenet.cci.fr</a>  ou Chambre des métiers et de l'artisanat <a href="http://www.artisanat.fr">www.artisanat.fr</a> 

De nombreuses informations sont disponibles sous forme papier ou en ligne afin d'accompagner les créateurs dans leur activité, de la création de leur structure au développement de leur activité au quotidien. Ces guides sont consultables dans la plupart des centres de promotion du design (voir adresses à la fin de ce document).

Les organisations professionnelles, telles que l'Alliance Française des Designers (AFD) ou la Fédération des Designers (Fédi), proposent des conseils et des informations pratiques à leurs membres. L'AFD propose ainsi une assistance juridique personnalisée dans son adhésion, dispose d'un système unique d'avance pour procédure et soutient des actions en justice pour le bénéfice de toute la profession.

## DÉMARCHE QUALITÉ

La Fédération des designers (Fédi) a publié le référentiel "Qualidesign", le label qualité des professionnels du design. Cet outil de communication a pour objectif de faciliter la relation client/prestataire en proposant au designer de structurer son entreprise et d'améliorer la gestion de ses projets.

[federation-du-design.com](http://federation-du-design.com)



La DGE a également fait réaliser un référentiel des métiers du design, en association avec organisations professionnelles et les institutions du design. L'objectif est de faire reconnaître les métiers des designers et de contribuer à une meilleure identification par les chefs d'entreprise des compétences opérationnelles et de la plus-value que les designers peuvent apporter à leur activité.

[federation-du-design.com](http://federation-du-design.com)

### → Prix et concours (liste indicative)

**Les Janus.** Attribué par un jury pluridisciplinaire et indépendant, ce label est décerné par l'Institut Français du Design et reconnu par les professionnels dans les domaines de l'industrie, du commerce, de la santé et des formations en design. Il valorise le couple marque-produit auprès des médias et du grand public.

[www.institutfrancaisdudesign.fr](http://www.institutfrancaisdudesign.fr)

**L'Observateur du design** organisé par l'APCI et reconnu par l'ICSID/International council of societies of industrial design, organisme professionnel de référence. À la fois une sélection annuelle (les Labels), une remise de prix (les Etoiles) par un jury international indépendant, une exposition grand public à la Cité des sciences et de l'industrie et une publication avec les éditions Dunod [Pour plus d'information.](#)

**Grands Prix Stratégie :** le magazine Stratégie décerne chaque années plusieurs grands prix.

[www.strategies.fr](http://www.strategies.fr)

L'appel à projets **Now! le Off** s'adresse aux Nouveaux Talents du Design et aux Éditeurs émergents afin de présenter leurs modèles aux Docks - Cité de la Mode et du Design

[www.parisdesignweek.fr](http://www.parisdesignweek.fr)

**Bourse Agora pour le Design** s'adresse aux designers professionnels de moins de 40 ans domiciliés en France qui souhaitent réaliser un projet de recherche personnel

[www.bourseagora.fr](http://www.bourseagora.fr)

Festival international **"Design Parade"** à Hyères (83)

[www.villanoailles-hyeres.com](http://www.villanoailles-hyeres.com)

**Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main** – Dialogues, encourage le croisement entre le savoir-faire de l'artisan d'art et l'imaginaire d'un autre créateur (designer, artiste plasticien, architecte, décorateur, ensemblier, etc.)

[www.fondationbs.org](http://www.fondationbs.org)

Plusieurs villes organisent des prix de design pour les commerces. Citons pour exemple **Paris Shop Design** – La CCI Paris Ile-de-France organise ce prix pour valoriser les initiatives les plus pertinentes de commerçants (commerces, services de proximité, hôtels et cafés/restaurants) parisiens en matière de design. Ce prix récompense des binômes commerçant et architecte/designer.

[www.parisshopdesign.com](http://www.parisshopdesign.com)

Des prix commerce et design existent également à Lyon, Marseille, Nantes, etc.

En région, citons les TADI en Aquitaine (Trophées Aquitains du Design Industriel - [www.aquitaine.fr/actions/innovation-et-emploi/economie/mon-projet-economique/je-design#.VazkMKbj6Uc](http://www.aquitaine.fr/actions/innovation-et-emploi/economie/mon-projet-economique/je-design#.VazkMKbj6Uc)), les Trophées de Design Stratégique dans le Grand Ouest ([www.lecolededesign.com/entreprise/trophees-de-design-strategique/](http://www.lecolededesign.com/entreprise/trophees-de-design-strategique/)), etc.

De nombreux concours sont proposés aux étudiants et jeunes designers : concours Dyson, concours Electrolux, concours Orange, Challenges EDF, concours de design de services de la Poste,...

De nombreux autres prix ont des mentions design : **les Trophées de l'INPI** ([www.inpi.fr/fr/l-inpi/trophees-inpi.html](http://www.inpi.fr/fr/l-inpi/trophees-inpi.html)), les **Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris** ([www.innovation-paris.com](http://www.innovation-paris.com)), les Trophées de l'accessibilité ([www.accespourtous.org](http://www.accespourtous.org)), **le concours Lépine** ([www.concours-lepine.com](http://www.concours-lepine.com)), etc.

La plupart des pays européens ont leur Prix de design, parfois plusieurs comme l'Allemagne avec le Reddot Design Award à Essen (<http://en.red-dot.org/>), IF Design Awards ([www.ifdesign.de/awards\\_e](http://www.ifdesign.de/awards_e)) à Hanovre ou un prix national décerné par le German Design Council ([www.german-design-council.de/nc/en/design-awards/german-design-award/2015.html](http://www.german-design-council.de/nc/en/design-awards/german-design-award/2015.html)),...

## INSTITUTIONNELS

### APCI (Agence pour la promotion de la création industrielle)

L'APCI a été créée en 1983 à l'initiative des ministres chargés de l'industrie et de la culture, pour contribuer au rapprochement de la culture, de la recherche et de l'industrie, et est devenue entièrement privée en 1993. L'APCI réunit dans ses instances les organisations professionnelles, les principales écoles de design, les centres de promotion du design et de l'innovation, les entreprises "championnes de design" et les agences avec qui elle développe des outils et actions collectifs qui valorisent une approche économique, sociale et culturelle du design en France et du design français à l'étranger.

Elle propose notamment aux designers de présenter leur activité dans son annuaire en ligne "Design & Innovation". Elle les valorise toute l'année à la Cité des sciences et de l'industrie dans l'exposition permanente de "l'Observateur du design", et à l'international. Elle organise "Design mode d'emploi", salon de l'emploi des jeunes diplômés en design organisé en collaboration avec France Design Education (FDE) et l'Association Nationale des Ecoles d'Art (Andéa). La prochaine édition aura lieu le 9 décembre 2015.

24 rue du Charolais, 75012 Paris - Tél. 01 43 45 04 50 - [info@apci.asso.fr](mailto:info@apci.asso.fr)

[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)



### DGCA, Direction Générale de la Création Artistique - Ministère de la Culture et de la Communication

La DGCA met en œuvre la politique du ministère de la Culture et de la Communication en faveur des arts plastiques, du design, de la mode et des métiers d'art. Elle exerce notamment la tutelle pédagogique des écoles nationales et territoriales supérieures d'art. La DGCA s'attache également au développement et à la structuration des professions et de leurs rémunérations, notamment par le droit d'auteur et traite à ce titre des questions sociales, juridiques et fiscales afférentes - 3, rue de Valois, 75001 Paris

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)



### DGE, Direction Générale des Entreprises – Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

La DGE travaille depuis plusieurs années à valoriser les designers et à promouvoir le design auprès des PME. L'action de la DGE en faveur du design s'articule autour de trois priorités : encourager l'utilisation du design dans les entreprises, assurer l'excellence de l'enseignement supérieur du design et promouvoir le design français à l'international.

Le groupe projet design a présenté le 5 janvier dernier son plan d'action Design 2014-2016 (PAD) dont les trois axes essentiels sont :

- L'installation en cours de 13 résidences de designers dans les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises ;
- L'élaboration d'un référentiel des métiers du design, à l'initiative de la DGE ;
- La valorisation des produits et services "fabriqués en France" (la French Touch), une opération de "France Design Les Talents français du design" à Milan (13-18 avril 2015) organisée par le VIA en association avec les autres organismes de promotion du design - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)



### INDP (Institut national du design packaging)

L'INDP est un organisme fédérateur de promotion et de valorisation du design packaging, l'INDP est une plateforme de représentation et de mutualisation des compétences, carrefour de rencontres et d'échanges au service des acteurs de la profession : marques, designers, industriels.

[www.indp.net](http://www.indp.net)



### L'Institut français du design

L'Institut Français du Design facilite depuis 60 ans les relations entre entreprises et designers. Il joue un rôle d'expert et attribue les fameux Janus, label de prestige. Il existe un observatoire de l'emploi des métiers et des formations, ainsi que Design campus.

[www.institutfrancaisdudesign.fr](http://www.institutfrancaisdudesign.fr)



### VIA (valorisation de l'innovation dans l'ameublement)

Le VIA a pour vocation de valoriser et de promouvoir la création française dans le secteur du design appliqué au cadre de vie (mobilier, luminaires, art de la table, accessoires de décoration, tapis, textile d'ameublement, etc.), tant en France qu'à l'étranger. Son programme d'action s'adresse :

- à l'ensemble de la profession : groupes industriels, PME, artisans, éditeurs, distributeurs, métiers de la création ;
- au grand public (programme d'expositions) ;
- aux secteurs d'activité proches : création contemporaine, art, mode...

Le VIA propose des aides à la création, organise des expositions, accompagne les entreprises, etc.

120 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris - Tél. 01 44 68 18 00 - [via@mobilier.com](mailto:via@mobilier.com)

[www.via.fr](http://www.via.fr)



## En région

### AQUITAINE

**La Fédération Designers Aquitaine (FDA)** a pour vocation de représenter et de rassembler tous les designers, salariés ou chefs d'entreprises en Aquitaine.

[www.designfda.org](http://www.designfda.org)



**Prospective Design** est une initiative de l'agence Aquitaine Développement Innovation. Elle a pour mission de favoriser l'émergence, la concrétisation et la promotion de projets design innovants des entreprises d'Aquitaine. Elle propose notamment "[Déclat Design](#)", les "Escales du Design" ou les "TADI-Trophées Aquitains du Design industriel".

6, allée du Doyen Georges Brus, 33600 Pessac – Tél. 05 47 50 44 40 - [prospectivedesign@aquitaine-dev-innov.com](mailto:prospectivedesign@aquitaine-dev-innov.com)

[www.prospectivedesign-leblog.com](http://www.prospectivedesign-leblog.com)



### BRETAGNE

**La Chambre de commerce et d'industrie Bretagne** diffuse l'innovation par le design à travers le réseau breton de l'innovation et des programmes d'accompagnement tels que Iddil (innover dans le tourisme et les loisirs) ou Side (structurer l'innovation pour le développement de l'entreprise). Elle a également mis en place le dispositif KID ([www.ki-design.fr/index.php](http://www.ki-design.fr/index.php)), qui vise à sensibiliser et former l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire (structures d'appui à l'innovation, conseillers et dirigeants d'entreprise) à l'importance des usages et de la prise en compte du design comme véritable outil stratégique au service de toutes les innovations.

CCI Bretagne - Direction de l'innovation, 19 avenue Charles Tillon, 35000 Rennes  
Tél. 02 99 25 41 225 - [innovation@bretagne.cci.fr](mailto:innovation@bretagne.cci.fr)

[www.bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr)



**Design en Bretagne.** Créée en 2004, DMA est une association culturelle spécialisée dans la diffusion et la promotion du design, des arts plastiques et des métiers d'art en Bretagne. Créé en 2009 par DMA et Produit en Bretagne, "designenbretagne.com" fédère les acteurs bretons positionnés sur le design et l'innovation.

4, boulevard René Laënnec, 35000 Rennes – Tél. 02 99 87 20 10 - [designenbretagne@gmail.com](mailto:designenbretagne@gmail.com)

[www.designenbretagne.com](http://www.designenbretagne.com)



## CENTRE

**Emergence Design** est un dispositif initié par Orléans Val-de-Loire Technopole destiné à améliorer la compétitivité des entreprises du territoire par la dimension du design.

[emergencedesign-innovation.fr](http://emergencedesign-innovation.fr)



## ILE DE FRANCE

**Les Ateliers de Paris** sont une structure d'accompagnement économique dédiée aux métiers d'art, au design et à la mode. Ils sont à la fois un incubateur d'entreprises, un centre de conseil et d'accompagnement économique, et une galerie d'exposition. Ce lieu est un véritable carrefour des jeunes entreprises de la création.

30, rue du faubourg Saint Antoine, 75012 Paris - Tél. 01 44 73 83 50

[www.ateliersdeparis.com](http://www.ateliersdeparis.com)



**La CCI Paris Ile-de-France**, Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France (filiale création, mode, design) informe et accompagne les designers en matière de création d'entreprise, propose des formations et un programme d'accompagnement à l'international.

[www.cci75-idf.fr](http://www.cci75-idf.fr)



**Le Lieu du Design** a pour principal objectif de fédérer les acteurs franciliens du design, de diffuser le design et l'innovation dans le tissu industriel francilien et de renforcer par des actions de promotion du design l'attractivité de la Région Ile-de-France. Il propose un espace d'exposition, un centre de documentation, des actions d'information et de formation, des accompagnements...

11 rue de Cambrai, 75019 Paris – Tél. 01 40 41 51 02 - [contact@lelieududesign.com](mailto:contact@lelieududesign.com)

[www.lielieududesign.com](http://www.lielieududesign.com)



## NORD-PAS-DE-CALAIS

**Lille Design** agit depuis 2011, avec le soutien de Lille Métropole et de la Région Nord-Pas de Calais, pour le développement de la filière design à l'échelle métropolitaine, régionale et euro-régionale.

75, rue de Tournai – 59200 Tourcoing

[www.lille-design.com](http://www.lille-design.com)



## PAYS DE LA LOIRE

**Design'in Pays de la Loire** est une Plateforme Régionale d'Innovation dédiée à l'innovation par le design. Son programme d'actions est construit avec un réseau d'acteurs régionaux.

34, rue Lanoüe Bras de Fer, 44200 Nantes – Tél. 02 40 48 29 70

[www.designin-paysdelaloire.fr](http://www.designin-paysdelaloire.fr)



**Le Mans Créapolis** a pour vocation de stimuler l'activité économique, grâce à des liens plus étroits entre le monde de la création et le monde de l'entreprise. Elle met en relation les besoins de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, avec les ressources locales en matière de créativité : design produit, architecture, design graphique, photographie, design culinaire, mobilier, design d'espace, décoration, packaging, identité visuelle, multimédia, design sonore...

8, avenue René Laënnec, 72000 Le Mans – Tél. 02 43 39 48 30 - [contact@lemans-creapolis.com](mailto:contact@lemans-creapolis.com)

[www.lemans-creapolis.com](http://www.lemans-creapolis.com)



## RHÔNE ALPES

**La Cité du Design de Saint-Etienne** est une plate-forme d'enseignement supérieur, de recherche, de développement économique et de valorisation autour du design et de l'art. Les missions principales de la Cité du design sont les suivantes : la sensibilisation de tous les publics au design, le développement de l'innovation par le design, la recherche en design, la production d'événements à forte notoriété tels que la "Biennale Internationale Design Saint-Étienne" ou les expositions annuelles à Saint-Étienne et à l'international.

3, rue Javelin Pagnon, 42000 Saint-Étienne – Tél. 04 77 49 74 70 - [info@citedudesign.com](mailto:info@citedudesign.com)

[www.citedudesign.com/fr/home](http://www.citedudesign.com/fr/home)



### Codesign – Coordination Opérationnelle Design Rhône Alpes

Le Codesign réunit les acteurs importants du design en région Rhône-Alpes, tous portés par le même objectif : promouvoir le design pour l'intégrer comme facteur d'innovation et de développement dans les entreprises.

[www.codesign-rhonealpes.fr](http://www.codesign-rhonealpes.fr)



### Designers+

Designers+ est une association de professionnels du design et métiers associés créée à Saint-Étienne en 2007 avec pour mission l'animation et la professionnalisation de la filière design en Rhône-Alpes / Auvergne. L'objectif de Designers+ est de faire appréhender, à partir d'exemples concrets, la plus-value d'une démarche design pour les entreprises.

[www.designersplus.fr](http://www.designersplus.fr)



## ORGANISMES PROFESSIONNELS

### Alliance française des designers (AFD)

L'AFD défend les intérêts économiques et culturels de la profession de designer. Elle est le premier syndicat des designers professionnels en France, de toutes disciplines - graphique, espace, interactif, produit - qui veulent maîtriser les aspects juridiques, sociaux et fiscaux du design pour développer une activité forte des meilleures pratiques professionnelles.

Alliance française des designers - c/o Union des photographes professionnels,  
205, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris  
Des correspondants AFD sont présents en région.

[www.alliance-francaise-des-designers.org](http://www.alliance-francaise-des-designers.org)



### Association Design Conseil (ADC)

Association créée en 1988. Elle regroupe les agences de design qui portent le design comme premier média de la marque de leurs clients.

68 boulevard Flandrin 75116 Paris - Tél. 01 53 65 67 40

[www.adc-asso.com](http://www.adc-asso.com)



### Conseil Français des Architectes d'Intérieur (CFAI)

Le CFAI a pour objet de garantir aux utilisateurs la compétence professionnelle des architectes d'intérieur. Il assure la reconnaissance et la protection d'une compétence professionnelle individuelle ainsi que du mode d'exercice par un contrôle annuel de chacun de ses adhérents.

5, rue Sainte Anastase, 75003 Paris - Tél. 01 40 27 91 24

[www.cfai.fr](http://www.cfai.fr)



### La Fédération des Designers (FéDI)

La Fédi développe et favorise par tous les moyens appropriés l'étude et la défense des droits ainsi que les intérêts matériels et moraux de ses membres, tant collectifs qu'individuels. Elle aide au développement des activités professionnelles des designers et à la promotion du métier auprès des entreprises, des institutions, des autorités culturelles et économiques. Elle met en réseau les adhérents pour échanger sur leurs pratiques du métier de designer et répond aux préoccupations des professionnels du design au niveau national.

23, rue de la Juiverie, 69005 Lyon - Tél. 04 78 66 08 72 - [info@federation-du-design.com](mailto:info@federation-du-design.com)

[federation-du-design.com](http://federation-du-design.com)



### Designers interactifs

Association créée en 2006, qui représente 1 000 professionnels travaillant dans le champ du design interactif et à l'international. Nombreuses publications, sondage annuel, conférences designers interactifs

[www.designersinteractifs.org](http://www.designersinteractifs.org)



### Union Nationale des Architectes d'Intérieur Designers (UNAID)

Sa mission est de défendre et promouvoir les professionnels de l'architecture d'intérieur, indépendants, à titre individuel ou en société.

10, rue du Débarcadère - 75852 Paris cedex 17

[www.unaid.fr](http://www.unaid.fr)



## FORMATION

On peut distinguer :

- l'enseignement public ;
- l'enseignement privé ;
- les écoles d'ingénieurs ;
- les écoles à l'étranger.

En France, il existe une offre de formation abondante et de qualité. Parmi les plus importantes, 14 sont regroupées dans FDE (France Design Education) et de nombreuses écoles d'art parmi les 46 membres de l'ANdEA (Association nationale des écoles supérieures d'art) ont des options design.

Parmi les écoles les plus réputées, nous pouvons citer :

[www.ecole-boulle.org](http://www.ecole-boulle.org)

[www.ecole-estienne.paris](http://www.ecole-estienne.paris)

[duperre.org](http://duperre.org)

[www.ensaama.net](http://www.ensaama.net)

[www.ensad.fr](http://www.ensad.fr)

[www.ensci.com](http://www.ensci.com)

[www.esadse.fr](http://www.esadse.fr)

[www.penninghen.fr](http://www.penninghen.fr)

[www.gobelins.fr](http://www.gobelins.fr)

EMLYON [masters.em-lyon.com/fr](http://masters.em-lyon.com/fr)

[kedgeds.com](http://kedgeds.com)

[rubika-edu.com](http://rubika-edu.com)

[www.stratecollege.fr](http://www.stratecollege.fr)

[www.the-sds.com](http://www.the-sds.com)

[www.ifm-paris.com](http://www.ifm-paris.com)

Il est difficile de citer tous les établissements concernés par le design. Signalons aussi pour les adultes les formations du Greta de la création, du design, et des métiers d'art à Paris  
21, rue de Sambre et Meuse - 75010 Paris  
Tél. 01 44 08 87 77

[www.cdma.greta.fr](http://www.cdma.greta.fr)

## → Sources d'information sur les formations

### Information en ligne

- [FDE](#) (France Design Education) ;
- [ANdEA](#) (Association nationale des écoles supérieures d'art) ;
- [Institut Français du Design, les formations](#) ;
- APCI annuaire : [http://www.apci.asso.fr/members?categories\[\]=3](http://www.apci.asso.fr/members?categories[]=3) ;
- Lieu du design, [annuaire des écoles](#) ;
- L'Etudiant, [les métiers de la création](#) ;
- [www.lesmetiers.net](http://www.lesmetiers.net) ;
- [http://www.apci.asso.fr/members?categories\[\]=3](http://www.apci.asso.fr/members?categories[]=3).

### Publications

- L'Etudiant "[Les métiers de la création et du design](#)" (2015) ;
- [Guide des écoles & des formations en design interactif \(2014\)](#).

### Les salons (liste indicative)

- Salon des formations artistiques – 30 et 31 janvier 2016 - Porte de Versailles, Paris ;
- Salon Studyrama des Formations Artistiques, de la Mode et du Design – Janvier 2016 ;
- Espace Champerret, Paris ;
- LE START, salon des formations artistiques - 5 et 6 décembre 2015 - Cité de la mode et du design, Paris ;
- Maison et objet.

## SALONS ET MANIFESTATIONS

### → Salons grand public et manifestations diverses (liste indicative)

#### LA PARIS

**Designer's Days.** Parcours parisien dédié à la promotion du design, qui fête en juin 2015 ses 15 ans d'existence. Le grand public rencontre les professionnels de l'art de vivre et du design.

[www.ddays.net](http://www.ddays.net)

**L'Observateur du design** présente toute l'année à la Cité des Sciences et de l'Industrie plus de 150 réalisations labellisées par un jury de professionnels pour la qualité de leur design.

[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)

**PAD (Pavillon des arts et du design)** se déroule tous les ans aux tuileries à Paris. Il réunit les meilleurs marchands de design, d'arts décoratifs et d'art moderne des quatre coins du monde.

[www.pad-fairs.com](http://www.pad-fairs.com)

A l'initiative de Maison & Objet, **Paris Design Week** aura lieu du 5 au 12 septembre 2015 : le design au sens large dans une centaine de boutiques, de galeries, institutions et restaurants de la capitale.

[www.maison-objet.com](http://www.maison-objet.com)

**Les puces du design** – 8 au 11 octobre 2015 à Paris.

[www.pucesdudesign.com](http://www.pucesdudesign.com)

**Le Lieu du design** accueille et organise différentes expositions tout au long de l'année.

[www.lelieududesign.com](http://www.lelieududesign.com)

#### EN REGION

**Biennale internationale du design de Saint-Etienne.** Saint-Etienne accueille tous les 2 ans pendant 1 mois de nombreuses expositions et conférences. La 9ème édition (2015) a accueilli 208 000 visiteurs dans 95 lieux répartis sur le territoire.

[www.biennale-design.com](http://www.biennale-design.com)

**Design Parade** à Hyères. Autour d'un concours international dédié aux jeunes designers, le festival Design Parade propose expositions et rencontres. La villa Noailles perpétue son aide à la jeune création et développe une plateforme où se rencontrent créateurs, journalistes, professionnels et différents publics concernés par le design.

[www.villanoailles-hyeres.com](http://www.villanoailles-hyeres.com)

**LYON DESIGN!** est une association qui a entre autres objectifs la promotion des atouts de la métropole lyonnaise pour qu'elle devienne un "territoire de design" et, la diffusion de la démarche design au plus grand nombre. L'association est notamment l'organisatrice de l'exposition LYON CITY DESIGN Urban Forum et des conférences LYON CITY DESIGN Arena.

[www.lyoncitydesign.fr](http://www.lyoncitydesign.fr)

Des prix sont organisés dans de nombreuses villes afin de promouvoir le design dans les commerces du territoire : Lyon Shop & Design, Nantes Shop Design, etc.

## → Salons Professionnels

**Salon du meuble de Milan** : incontournable, l'Italie reste la reine incontestée du design – plateforme de lancement des jeunes designers du monde entier. A noter que le centre culturel de Milan met à l'honneur les designers français en marge de cette manifestation. Depuis 3 ans, le pavillon "France Design", organisé par le VIA en partenariat avec les structures françaises de promotion du design, présente une sélection de réalisations françaises.

[salonemilano.it](http://salonemilano.it)

**Maison & Objet**, qui se déroule chaque année en janvier et septembre dans les 7 halls de la Porte de Versailles, est le rendez-vous incontournable des professionnels de l'art de vivre en provenance du monde entier. Le salon accueille différents espaces dont **Now ! Design à vivre** qui présente les dernières tendances en matière de design.

[www.maison-objet.com](http://www.maison-objet.com)

**Emballage - Packaging Exhibition** se déroule tous les 2 ans. Ce salon international de l'emballage réunit les acteurs de la filière issus des secteurs de l'alimentaire, des liquides, de la cosmétique, de la beauté, du luxe, de la santé, de la pharmacie, de la distribution et des biens de consommation pour 4 jours d'échanges, de démonstrations, de présentation....

[www.all4pack.fr](http://www.all4pack.fr)

**Europack** : Né du savoir-faire de deux salons référents, Europack Euromanut CFIA regroupe en un seul et même lieu l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire et les professionnels de l'équipement, de l'emballage, du marquage et de la manutention, toutes filières confondues

[www.europack-euromanut-cfia.com](http://www.europack-euromanut-cfia.com)

**Luxe Pack** : Le salon réunit chaque année les leaders de l'emballage et des matériaux au service de la cosmétique, parfumerie, vins & spiritueux, horlogerie, épicerie fine à Monaco, Shanghai et New York.

[www.luxepack.com](http://www.luxepack.com)

**Parfums Cosmétiques et Design (PCD)** : La 10<sup>ème</sup> édition de PCD s'est tenue les 5 et 6 Février 2014 à l'Espace Champerret, Paris. Plus de 3 873 participants dont 220 sociétés exposantes, en provenance d'une soixantaine de pays ont fait le déplacement (+ 14 % par rapport à 2013) faisant de PCD la rencontre innovation packaging incontournable de la cosmétique !

[www.pcd-congress.com](http://www.pcd-congress.com)

## INTERNET (autres sites que ceux déjà évoqués)

Matério effectue une veille mondiale indépendante sur les matériaux et technologies innovants.

[www.materio.com](http://www.materio.com)

## OUVRAGES ET ÉTUDES

*Design d'aujourd'hui 2015* – 10 créations qui font avancer le design - APCI aux éditions Dunod. Cet ouvrage présente les réalisations qui ont obtenu les labels de l'Observateur du design 2015.

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)



*Design et brevet* – Quand l'innovation passe par le design – INPI/APCI avec l'AFD et Designers interactifs

*Design impact*. Philippe Picaud, Tiphaine Igigabel, Brigitte Borja de Mozota, Christophe Rebours – DGE/Cité du design (2015).

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)



*Design interactif, mode d'emploi : écrire un brief* – Designers interactifs.

[www.designersinteractifs.org](http://www.designersinteractifs.org)



*Economie du design* - APCI-Cité du design - Institut français de la mode. DGE (EX DGCIS)(2010).

[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)



*Gagner sans idées gratuites* – La stratégie commerciale gagnante du designer entrepreneur - Auteur : Blair Enns - Traduction et préface : François Caspar Edition partenariat AFD/APCI – Editeur *Moneydesign*

*L'attractivité de la France pour la qualité de son offre en design* – ThinkinFrance - AFII/APCI 2013.

[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)



*La filière de la mode et du design : 150 000 emplois en Ile-de-France* (2013) - CCI Paris Ile-de-France.

[www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)



*Le design* - Stéphane Vial, Que sais-je ? 2015

*Le design de A à Z* - Jean-Charles Gaté (2010)

*Le design, ou la création au service de l'industrie* - La Direction Général des Entreprises (DGE), janvier 2015.

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)



*Les 101 mots du design à l'usage de tous* - Cédric Morrisset et Marion Vignal aux Editions Archibooks

*Les 7 clés de la croissance des PME, ou comment le design sert l'entreprise* – DICI Design.

[www.dicidesign.com](http://www.dicidesign.com)



*Panorama Design* – Guide du design en France et en Europe (2011-2012) – APCI.

[www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)



*Quand le design...* - Collections d'ouvrages édités par la Cité du design de Saint-Etienne.

[www.citedudesign.com](http://www.citedudesign.com)



*Référentiel des métiers du design*, élaboré en étroite collaboration avec les professionnels eux-mêmes, réalisée par le cabinet Interface sous l'égide de la DGE.

[www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)



## MEDIAS

### Des interviews

Challenges, [“le design est-il rentable ?”](#) - Interview de Stéphane Simon, directeur du Lieu du Design, Avril 2015.

La Tribune, [“L’innovation par le design, c’est comme le filon d’une mine d’or qu’on hésiterait à exploiter”](#)  
Interview de Laurent Dutheil, ancien Directeur général du Lieu du design - Mai 2014.

La Tribune, [“Pas de compétitivité sans design. La preuve...”](#) - Article d’Anne Marie Boutin, présidente de l’APCI – 2 septembre 2013

## REVUES ET ANNUAIRES

### → Revues et webzines (liste non exhaustive)

[Design fax](#), la lettre hebdomadaire des stratégies design. Egalement des offres d’emploi et des appels d’offres en ligne.

[Interfaces numériques](#), Revue scientifique internationale spécialisée dans le design numérique, sous la direction des Éditions Lavoisier et de Designers interactifs.

[www.designersinteractifs.org](http://www.designersinteractifs.org)

[Intramuros](#), international design magazine

M&Oxygene, le magazine du salon Maison et objet

[Modem On Line](#)

Il existe de nombreux magazines, blogs et webzines, qui présentent les dernières tendances en matière de design :

Site des passionnés du design sur une initiative de Gérard Caron, fondateur de l’agence Carré Noir ;

[Colors](#) ;

[www.admirabledesign.com](http://www.admirabledesign.com)

Estetica Design, la référence en Italie, au design et des offres d’emploi, un baromètre annuel ;

[Influencia](#), revue de la communication et des tendances ;

[L’express Style](#) ;

Maisonapart et ses nombreuses rubriques sur le design :

[www.maisonapart.com](http://www.maisonapart.com)



[www.maisonapart.com](http://www.maisonapart.com)



[www.maisonapart.com](http://www.maisonapart.com)



[www.trendsnow.net](http://www.trendsnow.net)



[blog-espritdesign.com](http://blog-espritdesign.com)



[www.larevuedudesign.com](http://www.larevuedudesign.com)



## → Guides

*Le Guide Design Paris*. Cette édition propose une sélection de lieux parisiens, contemporains et créatifs. Il met en avant le territoire urbain à travers l'architecture intérieure et le design (showrooms design, boutique mode, galeries, restaurants, hôtels, musées, librairies...). La rédaction du magazine Intramuros sélectionne des lieux ouverts au public, conçus ou réalisés par un designer, un architecte ou un paysagiste. Tout le reste est sur Editions

[www.intramuros.fr](http://www.intramuros.fr)



*Guide des métiers du design interactif* (2015) – Designers interactifs.

[www.designersinteractifs.org](http://www.designersinteractifs.org)



*Guide pratique du métier de designer* (2010) – VIA.

[www.via.fr](http://www.via.fr)



*Modem Design*. Le guide papier paraît deux fois par an à Paris en janvier lors des salons de meuble parisiens et à Milan en avril pendant la semaine internationale du design. Ce guide à vocation fédératrice, regroupe des informations pour les professionnels et le grand public autour de la discipline design. Il est distribué gratuitement aux acteurs du secteur, sur les salons, dans les galeries et show-rooms et tout au long de l'année lors de divers événements.

[www.modemonline.com](http://www.modemonline.com)



## **AUTRES DOSSIER APCE À CONSULTER, LE CAS ÉCHÉANT :**

### PROJECTEURS

- Styliste, designer de mode
- Secteurs porteurs
- Professionnel des métiers d'art
- Artiste indépendant
- Les marchés de la décoration
- Architecte



Référence APCE : **SER 37**

Code APE : **74.10Z et divers**

Date d'actualisation : **juillet 2015**

14, rue Delambre  
75682 Paris cedex 14  
Tél. : (33) 01.42.18.58.58  
Télécopie : (33) 01.42.18.58.00  
E-mail : [info@apce.com](mailto:info@apce.com)  
Internet : [www.apce.com](http://www.apce.com)